

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Hausses d'impôt du budget 2024 : quels secteurs ont le plus à perdre?

Par Florence Jean-Jacobs, économiste principale, et Randall Bartlett, directeur principal de l'économie canadienne

Faits saillants

- ▶ Pour financer des dépenses nettement plus élevées dans le budget 2024, le gouvernement fédéral a misé sur les hausses d'impôt pour les personnes fortunées et les sociétés. Comme nous l'avons indiqué dans notre [aperçu du budget](#), la ministre des Finances s'est engagée à augmenter le taux d'inclusion des gains en capital. Il est prévu que 19,4 G\$ des recettes seront générés au cours des cinq prochaines années.
- ▶ Quelque 300 000 sociétés déclarent des gains en capital au Canada, soit environ 12,6 % des plus de deux millions d'entreprises présentes au pays. Selon le rapport sur les dépenses fiscales fédérales du [ministère des Finances du Canada \(2024\)](#), publié juste avant le budget 2024, l'objectif avoué de l'inclusion partielle des gains en capital se décompose en trois volets : incitation à l'investissement, incitation à l'épargne et soutien à la compétitivité. L'augmentation du fardeau fiscal de certaines sociétés pourrait à juste titre être considérée comme l'équivalent d'une hausse de l'impôt des sociétés.
- ▶ Toutefois, les différentes sociétés et industries ne seront pas toutes touchées de la même façon. Plus les actifs sont importants, plus il est probable que ces secteurs soient potentiellement affectés par le changement du taux d'inclusion des gains en capital. Qu'il s'agisse de compagnies de gestion (« holdings ») ou opérantes, les sociétés de plus grande envergure qui vendent soit des filiales, des parts de leur entreprise ou d'autres actifs de taille – comme lors d'un transfert d'entreprise – ressentiront probablement des désagréments.
- ▶ Malheureusement, aucune donnée n'est disponible au Canada pour déterminer la proportion des gains en capital dans le revenu imposable des entreprises par secteur. Or, quand vient le temps de payer l'impôt des sociétés, un secteur se démarque, celui de la fabrication. Au Canada, le secteur manufacturier représentait 20 % de l'impôt des sociétés au cours des dernières années. Même s'il ne paie pas autant d'impôt par société que le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz, le secteur manufacturier est tout de même le deuxième en importance.
- ▶ Les analyses sur le lien entre l'impôt des sociétés sur l'actif ou sur le revenu et l'investissement sont claires : l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice des entreprises réduit l'investissement des entreprises. De vastes recherches menées par le ministère des Finances du Canada ont montré que la hausse de l'impôt sur les immobilisations et le revenu nuisait à la prospérité et au PIB réel davantage que la hausse de toute autre forme de taxe ([Baylor et Beauséjour, 2004](#); [Ministère des Finances du Canada, 2004](#); [Baylor, 2005](#)). Les conclusions de ces recherches ont servi d'appui à la décision d'éliminer la taxe fédérale sur le capital en 2006. Bien que moins pénalisante et plus indirecte que la taxe sur le capital, il y a lieu de croire que la hausse du taux d'inclusion ne sera pas sans effet sur l'investissement des entreprises malgré tout. Le moment semble mal choisi pour mettre en place des mesures qui pèseront sur les investissements des entreprises au Canada. Comme nous en avons largement discuté (dernièrement [ici](#)), la productivité du travail au Canada se détériore, et elle faisait du surplace bien avant la forte croissance démographique récente.
- ▶ Le Canada a un problème de productivité, et il demeure incertain si cette tendance se renversera. De toucher au traitement fiscal relativement avantageux qu'offre le Canada peut rendre perplexes, surtout que nous avons besoin, de toute urgence, d'investissements en innovation. Somme toute, il est fort probable que les revenus augmentent à la suite de l'application de ces nouvelles règles fiscales, mais c'est l'économie qui pourrait en payer le prix.

* Cette note a été ajustée le 2 mai. Une version précédente misait sur des hypothèses qui tendaient à surestimer l'impact de la nouvelle mesure pour les institutions financières (IF). Dans la présente version amendée, nous avons tenu compte du traitement distinct des IF selon la Loi de l'impôt sur le revenu. En effet, en raison de la nature de leurs opérations, les IF sont déjà imposées sur les gains en capital sur la même base que leurs autres revenus (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de « taux d'inclusion » qui s'applique, puisque les gains en capital, comme les autres revenus de ces sociétés financières, sont inclus à 100 %. Toutes autres erreurs ou omissions sont la responsabilité des auteurs.

Desjardins, Études économiques : 514-281-2336 ou 1 866-866-7000, poste 5552336 • desjardins.economie@desjardins.com • desjardins.com/economie

NOTE AUX LECTEURS : Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons dans les textes et les tableaux les symboles k, M et G pour désigner respectivement les milliers, les millions et les milliards. MISE EN GARDE : Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux présentés sont indicatifs seulement parce qu'ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marchés. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins n'assument aucune prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et les prévisions figurant dans le document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins. Copyright © 2024, Mouvement des caisses Desjardins. Tous droits réservés.

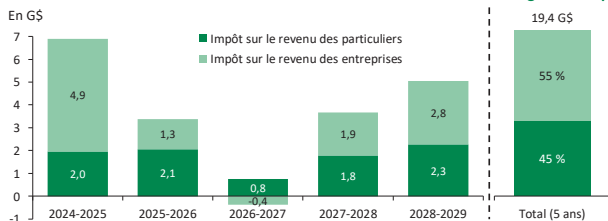
À la suite du budget 2024 du gouvernement fédéral, la plus grande surprise a été l'augmentation de l'impôt sur les gains en capital des sociétés et des personnes fortunées. Nous savons que ces deux groupes seront affectés, mais la question est plutôt de savoir quels seront les effets – prévus ou non – de cette augmentation dans différents secteurs d'activité, laquelle est essentiellement une hausse subtile de l'impôt des sociétés. Cette analyse met en lumière les industries les plus susceptibles d'être touchées.

Survol du paysage (fiscal)

Pour financer des dépenses nettement plus élevées dans le budget 2024, le gouvernement fédéral a mis sur les hausses d'impôt pour les personnes fortunées et les sociétés. Comme nous l'avons indiqué dans notre [aperçu du budget](#), la ministre des Finances s'est engagée à augmenter le taux d'inclusion des gains en capital annuels de plus de 250 000 \$ pour les particuliers (excluant la vente de résidences principales, les revenus de comptes de retraite et d'épargne enregistrés et les revenus de retraite) et à faire passer le taux d'inclusion des gains en capital réalisés par les sociétés et les fiducies de la moitié aux deux tiers¹. Il est prévu que 19,4 G\$ des recettes seront générés au cours des cinq prochaines années (graphique 1).

Graphique 1
55 % des revenus tirés des nouvelles mesures proviendront des entreprises

Revenus tirés des nouvelles mesures fiscales touchant le taux d'inclusion des gains en capital*



* Fait passer le taux d'inclusion des gains en capital de la moitié aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies, et de la moitié aux deux tiers pour la portion des gains en capital réalisés dans l'année qui excèdent 250 000 \$ pour les particuliers. ** Un chiffre négatif indique une baisse des revenus.
Renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales du budget fédéral 2024 et Desjardins, Études économiques

Quelque 300 000 sociétés déclarent des gains en capital au Canada, soit environ 12,6 % des plus de deux millions d'entreprises présentes au pays. Elles profitent depuis plusieurs années d'un traitement fiscal très concurrentiel pour les gains en capital². Après avoir grimpé à 75 % en 1990 sous le gouvernement de Brian Mulroney, le taux d'inclusion a été réduit à 50 % sous Jean Chrétien et Paul Martin avec le retour

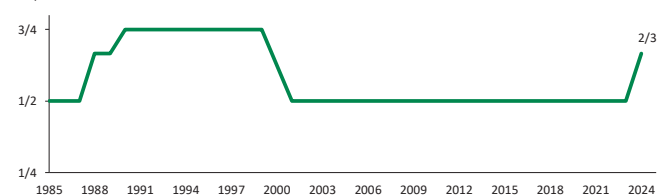
à un niveau soutenable du déficit fédéral (graphique 2). Cette approche visait à stimuler l'investissement des entreprises au Canada en améliorant notre compétitivité fiscale. Selon le rapport sur les dépenses fiscales fédérales du [ministère des Finances du Canada \(2024\)](#), publié juste avant le budget 2024, l'objectif avoué de l'inclusion partielle des gains en capital se décompose en trois volets : incitation à l'investissement, incitation à l'épargne et soutien à la compétitivité. En effet, les sociétés aux États-Unis et ailleurs dans le monde paient un impôt sur leurs gains en capital pouvant aller jusqu'à 100 %. Par conséquent, les nouvelles règles proposées sur les gains en capital des entreprises au Canada n'enlèveront pas à notre régime fiscal sa compétitivité, mais vont certes l'affaiblir. Certaines exemptions à l'impôt sur les gains en capital s'appliquent, notamment pour les actions de sociétés exploitant une petite entreprise³ et pour les biens agricoles ou de pêche. Et, comme le soulignait [Godbout \(2024\)](#), « la réduction de l'avantage associé au gain en capital de 50 % à 33,33 % réduira l'écart et permettra d'assurer une meilleure symétrie dans le traitement fiscal des dividendes et du gain en capital ».

Graphique 2

Le taux d'inclusion des gains en capital était plus élevé dans les années 1990

Taux d'inclusion des gains en capital

Proportion du total



Gouvernement du Canada et Desjardins, Études économiques

Répercussions des nouvelles règles fiscales fédérales sur différents secteurs d'activité

L'augmentation du fardeau fiscal de certaines sociétés pourrait à juste titre être considérée comme l'équivalent d'une hausse de l'impôt des sociétés. Toutefois, les différentes sociétés et industries ne seront pas toutes touchées de la même façon. Trois secteurs se démarquent par l'importance de la valeur moyenne des actifs par société. Il s'agit de ceux de la finance et des assurances, de l'extraction minière, de pétrole et de gaz et de la gestion de sociétés et d'entreprises (y compris de nombreuses sociétés de portefeuille) (graphique 3 à la page 3). Les secteurs de

¹ Gains en capital : profit généralement réalisé lors de la vente d'un actif, par exemple des actions (budget fédéral 2024).

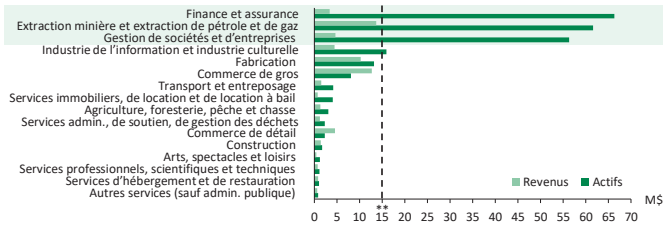
² En ce qui a trait à l'imposition des sociétés de façon plus générale au Canada, il y a lieu de préciser que celles-ci ne paient plus de taxe sur leurs actifs en capital. En effet, la taxe sur le capital (qui diffère du taux d'inclusion dont il est question dans le présent rapport) a été abolie par le gouvernement fédéral en 2006, en raison de son effet pénalisant sur les investissements.

³ En ce qui concerne les entrepreneurs qui vendent une partie ou la totalité de leur entreprise, le projet de nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens prévoit une réduction du taux d'inclusion à 33,3 % sur une somme maximale à vie de 2 M\$ de gains en capital admissibles. En combinaison avec le rehaussement de l'exonération cumulative des gains en capital, quand cet incitatif entrera pleinement en vigueur, l'entrepreneur bénéficiera d'une exemption combinée d'au moins 3,25 M\$ lors de la vente totale ou partielle d'une entreprise (budget fédéral 2024).

Graphique 3

Les secteurs où les actifs et les revenus sont plus élevés devraient être plus touchés

Actifs et revenus moyens par société, selon l'industrie* – moyennes de l'industrie (2021)



* Excluant l'administration publique, les services publics, l'éducation, la santé et l'assistance sociale et les sociétés non désignées (c.-à-d. celles n'ayant pas fait de bilan).
 ** Les sociétés dont le total des actifs est supérieur à 15 M\$ sont classées comme de « grandes » entreprises par l'Agence du revenu du Canada.
 Agence du revenu du Canada (2021) et Desjardins, Études économiques

l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (y compris les grandes entreprises de télécommunications) et de la fabrication complètent le palmarès des cinq secteurs les plus touchés.

En l'absence de données publiques sur les gains en capital par secteur, plus les actifs sont importants, plus il est probable que ces secteurs soient potentiellement affectés par le changement du taux d'inclusion des gains en capital.

Les institutions financières (IF) font toutefois exception. Elles risquent moins d'être affectées par le changement, bien qu'elles tirent une part non négligeable de leurs bénéfices de l'appréciation de valeur de leurs actifs. En effet, les actifs financiers détenus par les institutions financières (y compris les banques et les assureurs) sont évalués à la valeur du marché (« mark-to-market »), ce qui fait en sorte que ces actifs sont soumis à un traitement fiscal distinct (c'est-à-dire qu'ils sont traités comme un revenu d'entreprise). Cela diminue l'incidence sur les IF des changements du taux d'inclusion sur les gains en capital. De plus, les régimes de retraite sont généralement exemptés de l'impôt sur le revenu. Pour les fonds communs de placement, ce sont les investisseurs et les particuliers qui détiennent des parts dans ces fonds qui ressentiront les désagréments de la nouvelle mesure. En somme, les répercussions individuelles sur les sociétés du secteur financier dépendront des types d'actifs détenus et de certaines exemptions sectorielles (graphique 4).

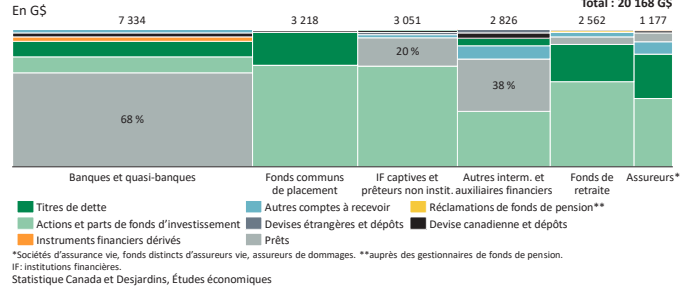
Pour ce qui est des sociétés privées non financières, l'ensemble de leurs actifs est plus diversifié, composé à seulement 55 % d'actifs financiers. Le reste est constitué d'autres composantes comme des ressources naturelles, des bâtiments et des structures non résidentiels, des stocks ainsi que de la machinerie et de l'équipement (graphique 5). Qu'il s'agisse de compagnies de gestion (« holdings ») ou opérantes, les sociétés de plus grande envergure qui vendent soit des filiales, des parts de leur entreprise ou d'autres actifs de taille – comme lors d'un transfert d'entreprise – ressentiront probablement des désagréments.

Notons que le gouvernement fédéral n'a pas fourni d'information dans son budget 2024 sur les effets sectoriels de la nouvelle

Graphique 4

Le type d'actifs et les exemptions pour certains secteurs influenceront l'incidence des mesures fiscales sur les différentes sociétés financières

Actifs financiers, par type et par catégorie de société financière, T4 2023

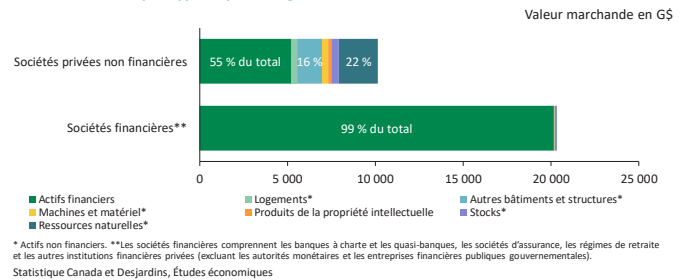


* Sociétés d'assurance vie, fonds distincts d'assureurs vie, assureurs de dommages. ** auprès des gestionnaires de fonds de pension.
 IF: institutions financières.
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Graphique 5

Les sociétés financières ont davantage d'actifs liquides

Valeur des actifs, par type et par catégorie de société, T4 2023



* Actifs non financiers. ** Les sociétés financières comprennent les banques à charte et les quasi-banques, les sociétés d'assurance, les régimes de retraite et les autres institutions financières privées (excluant les autorités monétaires et les entreprises financières publiques gouvernementales).
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

mesure fiscale sur les gains en capital. Il faudra donc surveiller les réactions suscitées par la mesure lors des conférences trimestrielles sur les résultats des sociétés pour évaluer l'incidence de celle-ci sur leurs bilans.

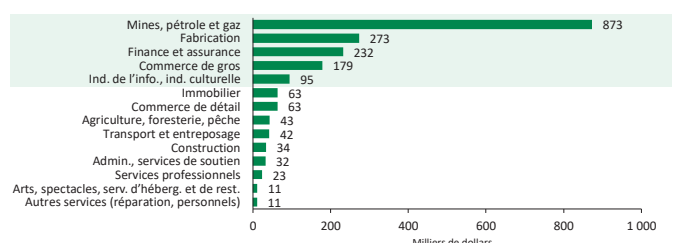
Dans quels secteurs d'activité les entreprises paient-elles le plus d'impôt?

En ce qui concerne la rentabilité, le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz est celui qui a eu, et de loin, le bénéfice annuel moyen avant impôt le plus élevé par société (graphique 6). Aucun autre secteur n'a connu une rentabilité

Graphique 6

Le secteur minier, pétrolier et gazier a le bénéfice moyen par société le plus élevé

Bénéfice (ou perte) annuel moyen avant impôt par société, par industrie (moyenne du T1 2021 au T3 2023)*



* « bénéfice ou perte avant impôts » divisé par le nombre de sociétés.
 Données trimestrielles désaisonnalisées et annualisées. Le nombre de sociétés est basé sur les données de 2021 de l'Agence du revenu du Canada.
 Statistique Canada (statistiques financières trimestrielles), Agence du revenu du Canada et Desjardins, Études économiques

comparable au cours des dernières années, en grande partie à cause de la hausse des prix des matières premières à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. C'est pourquoi les entreprises de ce secteur ont chacune payé un montant substantiel d'impôt au cours des dernières années. Plus loin derrière, au deuxième rang pour le bénéfice annuel moyen avant impôt par société, on trouve le secteur de la fabrication et, ensuite, ceux de la finance et de l'assurance, du commerce de gros, puis l'industrie de l'information et de la culture.

Malheureusement, aucune donnée n'est disponible au Canada pour déterminer la proportion des gains en capital dans le revenu imposable des entreprises par secteur. Or, quand vient le temps de payer l'impôt des sociétés, un secteur se démarque, celui de la fabrication. Au Canada, le secteur manufacturier représentait 20 % de l'impôt des sociétés au cours des dernières années (tableau 1). Même s'il ne paie pas autant d'impôt par société que le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz, le secteur manufacturier est tout de même le deuxième en importance. Les entreprises du secteur du commerce de gros paient aussi un montant d'impôt notable, tant sur le plan individuel (par compagnie) que dans leur ensemble. À l'inverse, bien que le secteur des services financiers verse collectivement un montant d'impôt important (15 % du total), les sociétés individuelles paient en moyenne la moitié de ce que font les entreprises du secteur de l'information et de la culture. Les moyennes dressent toutefois un portrait peu fidèle de la réalité, car une forte volumétrie de petites entreprises (comme les bureaux de courtiers d'assurance ou financiers) peut tirer la moyenne de tout le secteur vers le bas. L'impôt sur le revenu des sociétés en 2019 nuance les données : la contribution globale du secteur de la finance et des assurances a atteint près de 30 % cette année-là, lequel est suivi du secteur de la fabrication (plus de 12 %)⁴. Au troisième rang, on retrouve le secteur de l'immobilier et des services de location avec près de 10 %, ce qui contraste avec sa contribution moins élevée en 2021-2023, une période marquée par un ralentissement du

marché immobilier au début 2022. Caractérisé par un volume élevé de transactions d'actifs, ce dernier secteur pourrait lui aussi ressentir les désagréments de la nouvelle mesure liée aux gains en capital. En effet, les investisseurs et développeurs immobiliers pourraient s'avérer sensibles à la charge fiscale plus élevée, avec comme conséquence possible une diminution des transactions, des rendements pour les actionnaires et même des incitatifs à construire pour certains.

Ce que cela pourrait signifier pour l'investissement des entreprises

Selon les associations Manufacturiers et Exportateurs du Québec et du Canada, les nouvelles règles fiscales nuiront au secteur de la fabrication. Cette situation est particulièrement préoccupante, car le gouvernement fédéral a travaillé fort pour convaincre les entreprises manufacturières de s'implanter au Canada. L'idée est de développer le secteur manufacturier afin que se créent des emplois de qualité, bien rémunérés, et qu'il y ait des retombées positives pour la recherche et le développement (R-D), l'innovation et la productivité. En effet, plusieurs des grands employeurs au Canada sont issus du secteur de la fabrication (graphique 7). Ce secteur, qui se transforme à grande vitesse et adopte de plus en plus l'intelligence artificielle, a besoin de toute l'aide possible, surtout dans un contexte où notre voisin du Sud déploie d'importants efforts pour stimuler la croissance de son propre secteur manufacturier avancé. N'oublions pas non plus son importance stratégique pour la transition énergétique. Il est vrai que le budget prévoit des mesures pour soutenir les technologies propres, ciblant les petites et moyennes entreprises qui cherchent à tirer profit de nouvelles propriétés intellectuelles. Il vise également à attirer davantage d'investissements privés par les crédits d'impôt et les mesures incitatives de son plan économique quant à la carboneutralité, dont un nouveau crédit d'impôt de 10 % pour les investissements dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques. Même si ces initiatives devraient fournir un bon coup de pouce aux entreprises

Tableau 1
Le secteur de la fabrication paie la plus grande proportion de l'impôt des sociétés

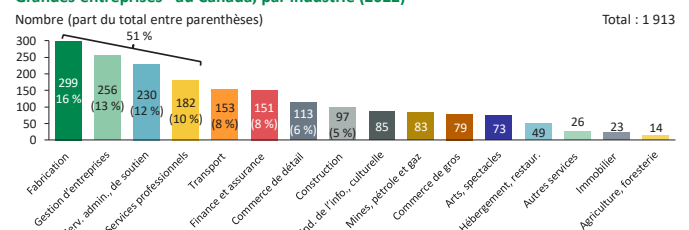
SECTEUR	PART DU TOTAL		ESTIMATION
	% DU TOTAL DES IMPÔTS PAYÉS PAR LES SOCIÉTÉS* (2021-2023)	% DES SOCIÉTÉS (2021)**	
Sociétés non financières**		90	
Fabrication	85	4	8 689
Commerce de gros	20	4	47 901
Exploitation minière, pétrolière et gazière	15	4	35 639
Commerce de détail	11	1	115 354
Transport et entreposage	10	8	11 868
Arts, divertissement, services d'hébergement, et de rest.	6	7	7 683
Construction	6	6	9 096
Industrie de l'info. et industrie culturelle	5	13	3 470
Immobilier	5	2	26 181
Administration, services de soutien	4	2	3 094
Agriculture, foresterie, pêche	4	4	3 845
Autres services (réparation, personnels)	2	4	3 643
Services professionnels	1	6	1 603
	1	17	468
Sociétés financières	15	10	13 269

* Calcul : « bénéfice ou perte avant impôts » moins « bénéfice net ou perte nette ». Moyenne du T1 2021 au T4 2023 (données désaisonnalisées). ** Nombre de sociétés d'après les données de l'Agence du revenu du Canada (2021), excluant l'administration publique, les services publics, l'éducation, la santé et l'assistance sociale ainsi que la gestion des entreprises (cette dernière est exclue, car absente des SFT). Nombre total de sociétés = 2 024 050. Statistique Canada (statistiques financières trimestrielles, SFT), Agence du revenu du Canada et Desjardins, Études économiques

Graphique 7

La moitié des grandes entreprises sont actives dans quatre secteurs clés, avec en tête la fabrication

Grandes entreprises* au Canada, par industrie (2022)



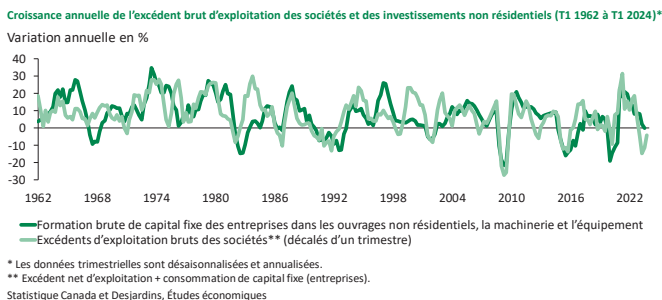
* Les grandes entreprises sont définies ici comme celles comptant 500 employés et plus. Le total exclut l'administration publique, les services publics, l'éducation, la santé et l'assistance sociale. ISDE Canada et Desjardins, Études économiques

⁴ La part est basée sur le total, excluant les services d'enseignement, les soins de santé, l'assistance sociale et les services publics. Certains secteurs n'ont que des données partielles en raison de la confidentialité.

ciblées, l'augmentation du fardeau fiscal d'un nombre élevé de grandes entreprises manufacturières semble aller à l'encontre des objectifs généraux du gouvernement fédéral. Des considérations similaires s'appliquent au secteur de l'information et de la culture, qui comprend certaines des entreprises en démarrage tant recherchées du secteur technologique.

En effet, les analyses sur le lien entre l'impôt des sociétés sur l'actif ou sur le revenu et l'investissement sont claires : l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice des entreprises réduit l'investissement des entreprises. Cependant, l'ampleur des répercussions fait l'objet de nombreux débats. Il y a une vingtaine d'années, de vastes recherches menées par le ministère des Finances du Canada ont montré que la hausse de l'impôt sur les immobilisations et le revenu nuisait à la prospérité et au PIB réel davantage que la hausse de toute autre forme de taxe (Baylor et Beauséjour, 2004; Ministère des Finances du Canada, 2004; Baylor, 2005). Les conclusions de ces recherches ont servi d'appui à la décision d'éliminer la taxe fédérale sur le capital en 2006. Bien que moins pénalisante et plus indirecte que la taxe sur le capital, il y lieu de croire que la hausse du taux d'inclusion ne sera pas sans effet sur l'investissement des entreprises malgré tout. Pour les quelque 300 000 entreprises qui déclarent des gains en capital, l'impôt sur le revenu va augmenter; le gouvernement s'attend d'ailleurs à recevoir 10,6 G\$ supplémentaires d'ici 2029 de la part de ces sociétés. Des études récentes ont confirmé l'effet positif des réductions de l'impôt sur les sociétés pour stimuler de nouveaux investissements, bien que l'efficacité des réductions semble s'être réduite avec le temps (OCDE, 2023). Toutefois, les données canadiennes suggèrent que les profits et les investissements des entreprises suivent souvent la même direction, avec environ un trimestre de retard entre les deux (graphique 8). Reste à voir si une telle relation en tandem sera observée pour la portion des bénéfices provenant des gains en capital.

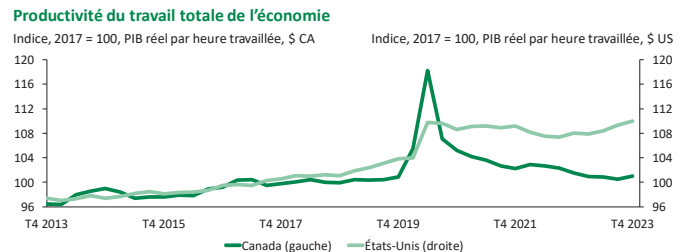
Graphique 8
Les bénéfices et les investissements des entreprises tendent à aller de pair



Le moment semble mal choisi pour mettre en place des mesures qui pèseront sur les investissements des entreprises au Canada. Comme nous en avons largement discuté (dernièrement [ici](#)), la productivité du travail au Canada se détériore, et elle faisait

du surplace bien avant la forte croissance démographique récente (graphique 9). Cela contraste avec les États-Unis, où la productivité semble s'accélérer en raison d'une augmentation importante des investissements dans le matériel de traitement de l'information, les logiciels et la R-D au cours de la dernière décennie.

Graphique 9
La productivité du travail au Canada est à la traîne par rapport aux États-Unis



Bureau of Labor Statistics, Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Conclusion

Le Canada a un problème de productivité, et il demeure incertain si cette tendance se renversera. De toucher au traitement fiscal relativement avantageux qu'offre le Canada peut rendre perplexes, surtout que nous avons besoin, de toute urgence, d'investissements en innovation. En effet, les secteurs de la fabrication et des industries de l'information et culturelle, si chers au gouvernement fédéral, considèrent qu'ils seront potentiellement touchés par les nouvelles règles fiscales pour les entreprises. Les compagnies de gestion, le secteur immobilier et celui des mines, du pétrole et du gaz risquent également d'en ressentir les effets. Somme toute, il est fort probable que les revenus augmentent à la suite de l'application de ces nouvelles règles fiscales, mais c'est l'économie qui pourrait en payer le prix.